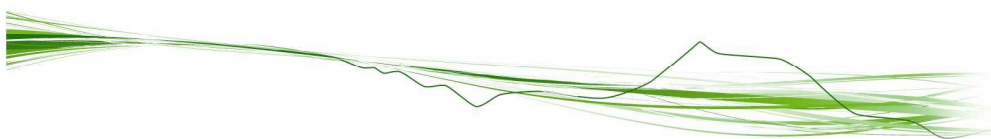


**CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE**

**Examen du vœu  
par les 1<sup>ère</sup> et 6<sup>ème</sup> Commissions  
réunies le 24 septembre 2012**

Session des 24 et 25 septembre 2012



# Vœu

## concernant une loi contre les licenciements boursiers déposé par le groupe Front de Gauche

Depuis plusieurs années, le monde du travail constate et subit l'émergence d'un nouveau type de licenciement : le licenciement boursier.

Différent du licenciement pour « motif personnel » ou pour « motif économique » caractérisé par des difficultés économiques ou technologiques d'une entreprise, le licenciement boursier tend à se généraliser.

Il présente la particularité de permettre aux entreprises de licencier en dépit de leur bonne santé économique, afin d'augmenter leur rentabilité et la rémunération de leurs actionnaires.

Aujourd'hui, pas une semaine ne passe sans l'annonce de réductions d'activités, de fermetures de sites ou de licenciements massifs : PSA Aulnay, Air France, Unilever, Carrefour, Arcelor pour ne citer qu'eux, risquent de plonger des milliers de familles dans une situation économique et sociale difficile et de porter un coup fatal à des centaines de sous-traitants qui sont en majeure partie des PME-PMI. Ces décisions sont le résultat de l'appétit des entreprises de conserver leurs marges de profit nécessaires au maintien ou à l'augmentation de la part revenant aux actionnaires ou à la constitution de réserve en capital.

**L'actualité récente nous montre à quel point cette politique de recherche du profit est néfaste pour l'économie et l'emploi, avec l'ex de l'entreprise JPM dans l'Allier dont le groupe suédois Assa Abloy a annoncé la fermeture avec à la clé 105 suppressions d'emplois.**

**Alors qu'en 2009, les bénéfices des entreprises du Cac 40 avaient baissé de 33%, les dividendes versés en 2010 au titre de cet exercice ont augmenté, faisant grimper le taux de distribution à 62%. En 2011, ce sont 45 milliards d'euros qui furent versés aux actionnaires au titre de l'exercice 2010, pour un taux de distribution frisant les 50 % !**

Au regard des éléments exposés, de l'ampleur de la crise, de la menace qui pèse sur des dizaines de milliers d'emplois, le Conseil Régional d'Auvergne demande au Président de la République et à son gouvernement :

- de légiférer en urgence et de présenter au Parlement un texte visant à interdire les licenciements **purement boursiers, et pour cela :**
- d'exclure du champ légal des licenciements économiques ceux qui sont effectués dans des entreprises ayant reversé des dividendes à leurs actionnaires au titre d'au moins un des deux derniers exercices comptables,
- ~~d'interdire~~ **d'imposer** aux entreprises qui ont bénéficié d'aides publiques ~~de réaliser des licenciements boursiers sous peine de remboursement de celles-ci.~~ **de rembourser ces aides lorsqu'elles envisagent de tels licenciements.**

### **Avis de la 1<sup>ère</sup> Commission :**

Vœu amendé adopté : 6 voix pour ; 3 ne prennent pas part au vote.

### **Avis de la 6<sup>ème</sup> Commission :**

Vœu renvoyé en séance.